

LA Petite Tunisie

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal
16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....Fr. 10	Six mois.....6	Un an.....Fr. 12	Six mois.....7

PAYABLES D'AVANCE

ANNONCES :

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

Une Félonie. - Le Franc... Tunisien

Tunis, le 20 Août 1896.

MAUGUIN TUNISIEN

Dernièrement, parlant des fonctionnaires tunisiens, nous disions que la Tunisie n'aurait bientôt rien à envier à sa voisine, à sa sœur aînée l'Algérie. Et voilà qu'une dépêche, de ces jours derniers, nous a permis d'établir une comparaison entre deux membres des corps élus, l'un d'Algérie, l'autre de Tunisie, comparaison qui brille par l'absence complète de différence, ou plutôt, s'il y en a une, elle est loin d'être en faveur de l'elu tunisien.

Autant que nos souvenirs peuvent être précis, il nous semble qu'il existe un code de loi administrative et que dans ce code, à la partie criminelle, il existe un article qui punit de prison tout citoyen qui, revêtu d'une fonction publique ou électorale, use de son mandat pour devenir le fournisseur quelconque de la société ou du corps élu dont il est l'un des membres.

Tel était le cas, croyons-nous, de l'ex-maire de Gien, qui fut condamné à quatre mois de prison et privé de ses droits civils et politiques.

La dépêche, dont nous parlons plus haut, annonçait que sur appel du procureur de la République, la Cour de Cassation avait cassé le jugement qui acquittait le sénateur Mauguin, maire de Blidah.

Pourquoi était et est encore poursuivi Mauguin? tout simplement pour le délit sus-visé.

Mauguin, imprimeur, sénateur et maire de Blidah, se fit donner sous le couvert d'un homme de paille la fourniture des imprimés de la commune de Blidah.

Son crime n'est pas autre, ni plus grand, ni moindre.

Comme on le voit, en France et en Algérie, la loi est très sévère à ce sujet, *dura lex sed lex*.

En Tunisie, qui cependant est, paraît-il, régie par les mêmes lois françaises, cette loi ne doit pas être applicable, puisqu'elle n'est pas appliquée, surtout, si le délinquant est un des valets résidentiels.

Ce sont là, sans doute, les seules raisons qui font qu'on ne poursuit pas ou qu'on laisse faire le directeur-principal de l'imprimerie française à Sousse.

Or, le directeur de l'imprimerie française, qui fournit les imprimés à la Chambre mixte de Commerce et d'Agriculture de Sousse et le secrétaire de cette même Chambre, ne font qu'une seule et même personne, en celle de M. Petit.

M. Mauguin avait eu à moitié la

pudeur de prendre un homme de paille pour sauver les apparences.

M. Petit n'a rien à sauvegarder; n'est-il pas sûr de la protection de son patron, par conséquent de l'impunité?

C'est la compensation, la récompense à toutes ses basses platitudes.

Car c'est ce même Petit qui a eu l'impudeur, à la Conférence Consultative, d'accepter l'humiliante besogne de rapporteur de l'impôt du timbre et de l'enregistrement.

C'est Petit qui est directeur-proprétaire de l'*Acévir de Sousse*, journal officieux du centre, c'est lui qui envoie les coups d'encensoir à la figure de René-la-Ruine.

C'est ce laitier en rupture de pis de vache qui, comme secrétaire de la Chambre de Commerce, se mandate lui-même comme fournisseur de la même Chambre.

Et dernièrement il osait s'indigner de notre article, un peu violent peut-être, sur la Conférence Consultative.

Le titre : « **IMBÉCILES OU CANAILLES** » avait eu le don d'offusquer la susceptibilité de cette figure de frère ignorantin défroqué.

Nous serions curieux de connaître pour laquelle des deux épithètes le Mauguin tunisien s'est senti morveux.

Dans tous les cas, nous voudrions savoir si la qualité de résidentiel — si c'est une qualité — est un titre suffisant pour placer un citoyen hors la loi.

C. VÉRAX.

Nous avons parlé, il y a quelques mois, d'un infanticide qui aurait été commis dans le contrôle de Zaghuan par des européennes.

Le parquet de Tunis a-t-il seulement fait semblant d'ouvrir une enquête?

On nous assure qu'il n'a même pas cru devoir faire entendre un seul témoin.

Que c'est beau la justice en Tunisie!

Absurdité Arbitraire

Quelques journaux de la métropole commencent à connaître un peu le Gessler tunisien.

Voilà ce que nous trouvons dans le *Petit Var*, journal républicain, sous le titre : à Tunis.

Mardi dernier, au matin, notre correspondant déposait au bureau du télégraphe de Tunis, la dépêche suivante :

Petit Var. — Toulon s. m.

Pétouan formidable s'est produite à dix heures quarante-cinq poudrière de la caserne. Kasba incendiée, panique universelle, tous les souks fermés; on craint incendie caserne. Télégraphier nouveaux détails, pas d'accidents de personnes.

Le lendemain, notre correspondant recevait du receveur des postes et télégraphes la lettre suivante :

Tunis, le 5 août.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par application des prescriptions de la loi sur la correspondance télégraphique, votre télégramme de ce jour à l'adresse du *Petit Var*, Toulon, en raison de son caractère intéressant l'ordre public, a été soumis à M. le résident

général qui a décidé d'en refuser la transmission.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien vous présenter à notre guichet où contre votre signature, sur un état spécial, la taxe de votre télégramme vous sera remboursée.

Le receveur principal de l'Office des Postes et Télégraphes de la Régence de Tunis,

(Signature illisible).

On conviendra qu'il n'est pas possible de pousser plus loin l'absurdité administrative. Ces mesures à la rigueur seraient compréhensibles si elles n'étaient qu'odieusement arbitraires, mais elles sont absurdes en même temps, puisqu'elles ne peuvent que retarder les informations mais non les étouffer complètement.

Monsieur le Résident général aurait peut-être le devoir d'user de ces procédés avec plus de discrétion et d'intelligence, car ce n'est point avec ces puéres vexations qu'il donnera la prospérité à notre colonie tunisienne.

Il est inutile, croyons-nous d'ajouter que depuis longtemps déjà nous sommes fixés sur les qualités intellectuelles et morales de notre résident, et que nous partageons complètement les idées du *Petit Var* sur l'administration tunisienne.

Le titre de notre confrère se résume en un mot, qu'il a l'air d'accepter ou de comprendre et que nous ne comprenons pas, c'est que les mesures administratives dont il a été victime une fois, sont choses courantes ici, et par cela même sont, comme il le dit très bien « odieusement arbitraires ».

Le correspondant du *Petit Var* a été prévenu par le service des Postes, il a pu retirer sa dépêche et son argent, et cependant, il crie, avec raison, à l'absurdité et à l'arbitraire. Qu'aurait-il donc fait si, comme pour notre rédacteur en chef, on avait gardé la dépêche et l'argent?

Certes, de pareils procédés dépassent l'imagination des citoyens d'un pays libre, et soulèvent l'indignation des gens de cœur; voilà cependant sous quel régime, unique au monde, nous vivons.

Voilà l'administration qui nous gouverne ou plutôt qui nous opprime et que nous payons.

Ab uno disce omnes, dit la logique.

Et que nos confrères de la métropole sachent que c'est dans l'administration des Postes qu'on est allé chercher une partie des contrôleurs civils, que personne ne nous envie.

C. V.

Nous trouvons dans l'*Indépendant de Constantine*, sur le même sujet, les réflexions suivantes :

De temps en temps nous apprenons que pareille mésaventure est arrivée soit en Allemagne, soit en Russie, à des correspondants de journaux. Mais cela ne nous surprend pas, puisqu'ils ont les télégrammes soumis à la censure.

En teutois français, la chose est beaucoup plus grave. Il y a fort longtemps que nous n'avions vu un télégramme intercepté par un fonctionnaire.

Ce qui nous console, c'est que le jour où M. Cambon aura ses pouvoirs forts, l'Algérie n'aura rien à envier à la Tunisie.

Allor ! qu'on nous ramène à l'Empire.

La nouvelle est officiellement annoncée aujourd'hui.

Le secrétaire général de la résidence générale de France à Madagascar, M. Bourde, rentre en France, après un séjour de trois ou quatre mois seulement dans la grande île.

A qui faut-il attribuer ce prompt retour?

Les amis de l'ancien rédacteur du *Temps* disent à l'état assez précaire de sa santé, d'autres, aux divergences de vues qui auraient existé entre le résident général M. Laroche et lui.

Le rêve des quelques rares amis qui compartaient déjà le voir revenir parmi nous comme résident général et supputaient les bénéfices qu'ils en récolteraient, vient de se dissiper avec le retour de cet autre ami d'Hanotaux qui fut aussi néfaste pour la Tunisie que le sieur Millet et dont les fantaisies coûtèrent cher au budget tunisien.

Sécurité et Insécurité

Nous avons encore tous présents à la mémoire, les nombreux crimes qui ont ensanglanté Tunis durant ces dernières années, les attentats de toutes sortes perpétrés avec une audace inouïe en plein cœur de la ville, crimes et attentats généralement commis coup sur coup à certaines époques de l'année et notamment en août, septembre et octobre c'est-à-dire au moment du chômage de la bâtisse et autres travaux de la terre.

Avec une touchante unanimité, un parfait accord, la presse tunisienne, si divisée d'habitude, s'est toujours trouvée d'accord sur le point de la sécurité à donner aux habitants exposés à tomber sous le couteau des bandits de la Sicile après avoir quitté son pays natal, pour demander, en conséquence, l'augmentation du personnel de la police, tout à fait insuffisant pour surveiller une grande ville comme Tunis où les malfaiteurs pullulent, et à assurer la sécurité des gens et des choses.

Eh ! bien, croirait-on que depuis que le Gouvernement a élargi le rayon placé sous la surveillance du commissaire central en y comprenant la banlieue, M. Robert, avec une insouciance dont rien n'approche, coupable même, se permet de distraire de son personnel déjà insuffisant, une douzaine d'agents de Tunis, laissant ainsi un peu plus la ville à la merci des joueurs de couteau, des voleurs et des cambrioleurs péninsulaires, pour les éparpiller à Khéreddine, Hammam-el-Lif et Rhadès à surveiller le fonctionnement des petits chevaux installés dans les établissements de ces localités ou tout au moins des deux premières.

Non seulement M. Robert compromet gravement la sécurité en ville avec son éparpillement d'agents, mais encore il distrait sans en avoir aucun droit, de Tunis, des agents qui n'en devraient pas bouger pour la bonne raison qu'ils sont payés avec les deniers municipaux de Tunis et non avec ceux de Khéreddine, Rhadès ou Hammam-el-Lif.

Nous appelons sur ce point l'attention de la Municipalité, et surtout de son président délégué à la police, qui saura faire comprendre, nous l'espérons du moins, à M. le commissaire central que pour assurer le fonctionnement des petits chevaux il ne faut pas augmenter dans une ville l'insécurité qui y règne déjà et par conséquent employer à une surveillance *extra muros* des agents destinés et payés pour en faire une *intra muros*.



Nous posons discrètement la question suivante à M. le Procureur de la République :

Est-ce que le fait, par un fonctionnaire, d'EMPRUNTER de l'argent à un candidat à une place vacante pour la lui faire obtenir n'est pas un crime prévu et puni par le Code Pénal?

Si on veut le nom de ce fonctionnaire, le Gouvernement tunisien peut le donner.

UNE FÉLONIE

A l'œuvre, nous jugerons M. Revoil, disions-nous, il y a quelque temps. Ces jours derniers nous avons été à même de juger ce haut fonctionnaire dans une affaire pourtant de bien mince importance et, disons-le tout de suite, nous n'avons pas eu à revenir sur l'opinion préconçue que nous nous étions faite de ce coadjuteur avec succession future. Tel Hanotaux, tel Millet, tel Revoil, ces trois hommes appartiennent à la même école, école d'aplâtement et d'asservissement pour éviter les affaires et se maintenir au pouvoir : donc ils se ressemblent.

L'adjudication de la fourniture des effets d'habillements à la police municipale de Tunis, fixée par voie d'affiches au 24 août, n'aura pas lieu.

Cette décision est due au patriotisme de M. Revoil ! Oyez.

Jusqu'à ce jour, les étrangers avaient été admis concurremment avec les français à concourir à cette adjudication que le Gouvernement tunisien a voulu finalement réserver aux seuls français, les maîtres du pays, ce dont on ne pouvait que le louer et le féliciter.

Mais dès la nouvelle connue par les étrangers de l'exclusion dont ils étaient l'objet, un d'entr'eux, habitant une rue sacrée ou plutôt une sacrée rue a jugé à propos de crier comme cent et de faire remettre à M. Revoil, par l'intermédiaire de son consul, ses doléances et les doléances de tout un peuple international de tailleurs.

Cette réclamation a eu pour but naturel, paraît-il, de faire comprendre à M. Revoil que tous les tailleurs sans distinction de nationalité avaient en Tunisie, aux adjudications, le même droit que les français.

M. Revoil, n'écoulant sans doute que la peur et ses plus purs sentiments, a ratifié la demande des étrangers et annulé énergiquement une mesure qui faisait le plus grand honneur à son administration.

Ainsi donc, un simple *tailleur* a pu avoir sur notre Résident Général adjoint l'influence assez grande pour lui arracher un arrêté qui n'est autre chose qu'une félonie envers les compatriotes qu'il a le grand honneur de représenter.

Mais faut-il s'en étonner ? pas le moins du monde, car M. Revoil doit être figuré sur le même modèle que son chef et ami qui a dû lui enseigner avec force commentaires le mépris qu'il sied à un fonctionnaire de son rang pour tout ce qui est nuance française.

On voudrait être calme en présence des actes inqualifiables que l'on voit commettre qu'on ne le pourrait et il y a aussi des silences coupables. Et si tous les français se taisaient, ils donneraient une trop triste idée de leur nation aux étrangers qui nous regardent, nous épluchent et se f... de nous à notre nez et à notre barbe.

Ce qu'ils ont raison !

Prospérité Coloniale

Certes, la lecture de l'Officiel Tunisien, n'est guère intéressante, mais on peut quelquefois en tirer quelques déductions qui n'ont rien de consolant.

On y trouve de temps à autre des nominations qui soulèvent le cœur et l'indignation publique, on y voit aussi d'autres énumérations qui sont bien attristantes.

C'est ainsi que dans un des derniers numéros, nous avons lu, avec une profonde douleur, une longue série de liquidations judiciaires et de faillites, qui tenait plus de deux grandes colonnes.

C'est un signe des temps, c'est là le critérium de la prospérité publique.

Telles sont les conséquences de l'administration néfaste d'un Millet.

En présence du marasme, de la misère, de la ruine imminente du commerce et surtout du petit commerce tunisien, Fécervelé René, n'a trouvé rien de mieux que de partir en villégiature et d'accorder aux fonctionnaires, des congés plus longs et en plus grand nombre, drainant ainsi vers d'autres pays l'argent que ces mêmes fonctionnaires avaient pris ici et qui, dépensé en Tunisie, aurait certaine-

ment sauvé une grande partie de ces malheureux commerçants, de la terrible et infamante catastrophe.

Mais en compensation, il a laissé, en partant, les nouveaux impôts du timbre et de l'enregistrement qui mettront le comble à ses vœux les plus chers, la ruine complète de la colonie.

Et on a l'audace ou plutôt le toupet de faire publier des articles dythirambiques sur la prospérité de la Tunisie, véritables bombes de pitre de foire, pour engager nos compatriotes à apporter leurs capitaux dans ce nouvel Eden.

Un seul numéro de l'Officiel Tunisien, donnant cette triste et terrible statistique des catastrophes commerciales, suffit pour convaincre de mensonge tous les articles réclamer que Millet fait publier avec les deniers des contribuables qu'il a ruinés.

On nous signale de La Goulette l'existence d'un tripot infect dans certaine rotonde dénommée Deïda où l'on taquine ferme la dame de pique et le bacarra.

Nous nous demandons si les autorités de La Goulette ont des intérêts communs avec le tenancier de ce bouge qu'elles ne laissent tranquillement exercer son lucratif métier.

Où va l'argent ?

Depuis le 1^{er} août, l'impôt du timbre et celui de l'enregistrement affaiblissent à jet continu les caisses publiques et, pauvres contribuables, taillables et corvéables à merci, vous vous demandez anxieusement pourquoi l'on avait créé ces impôts alors que vous avez pu lire dans l'Officiel que les recettes budgétaires en 1895 avaient de beaucoup dépassé les recettes !

Pourquoi donc de nouveaux impôts distiez-vous in petto ?

Mais naïfs que vous êtes, ne savez-vous donc pas que votre René, premier de la dynastie des Millet, roi de toutes les Tunisiennes, eut un grand-père Louis VI résident à Tunis et que celui-ci fut placé au second rang !

A ce rojal souce ain, il lui faut s'arrêter à la clé et de l'argent pour l'entretenir et cet argent où le prend-il, sinon dans la poche du contribuable.

Ce n'est pas d'hier qu'on nous veut renseigné sur certaines amitiés tendres de Millet, mais nous pensions que tous ces bruits étaient répandus à dessein dans le but de nuire à sa réputation d'homme rangé et de mœurs austères et nous n'y attachions pas plus d'importance que cela.

Mais aujourd'hui que notre illustre Résident se la coule en douceur à Ghyve et dans les environs du lac Lém, n'ouï il continue, parait-il, la série de ses exploits... amoureux, ses amies de Tunis qu'il semble oublier, sont obligées d'avoir recours aux bons soins de l'Office postal, voire même du télégraphe, qui est quelquefois d'une indiscrétion dont rien n'approche, pour lui rappeler qu'elles existent toujours et lui demander un peu de ce vil argent, sans lequel l'existence n'est pas possible.

L'autre jour, le mardi quatre août, à quatre heures quarante minutes la soir — nous précisons — le sieur F... un grand et beau garçon, brun, qui profite des faveurs d'une des... amies de René, pendant son absence, se présente à un guichet télégraphique à la poste et émettant de la part de certaine dame, une dépêche ainsi conçue :

Millet, poste restante Genève. Prière envoyer argent suis lui entorse. (entorse imaginaire, probablement) au pied.

Coût : un franc 65 dit l'employé tandis qu'un sourire plissait légèrement ses lèvres.

Plusieurs témoins absolument dignes de foi nous ont affirmé et garanti le fait.

Mais le plus beau de l'affaire, c'est que le lendemain, dans l'après-midi, la susdite Marie en question recevait de son résidentiel ami un mandat télégraphique de sept cents francs ?

Et nous, de nous demander si c'est des deniers ou de ceux des contribuables que

mettre les lois, K... Nous pensons... faits... gistrant... nos poches. Et voilà... cotés... impôts... bien différents...

Le Truc... Tunisien

Tout le monde connaît aujourd'hui le truc des galions de Vico, le truc du prospecté et dont on indiquera le secret moyennant une certaine somme versée.

Les galions et le trésor sont, comme on dit en France, *totus mundus* et même les chrétiens des rives, se trouvent en la pagne.

On peut donc sans faiblesse se procurer un billet bien comme de sh... ce truc, le truc espagnol.

Eh ! bien nous avons malheureusement un tunisien qui nous permettra d'expliquer.

Que personne ne voit dans ce billet une allusion malveillante, ce sont de simples suppositions.

Nous supposons d'abord qu'un homme qui ait besoin de faire une bonne affaire, cherche une attraction, quelque chose d'extraordinaire, et comme il n'en trouve pas, dit : s'enrichissez et vous trouverez, et il part de chercher, il faut par trouver.

Il découvre le possesseur d'une villa, d'un immeuble, d'une propriété, d'une villa, si vous voulez, dont le placement est difficile, et voilà le raisonnement que l'impressario tient au propriétaire de la villa susdite :

— Vous trouvez difficilement à louer votre villa, moi je vous la loue, moi je vous la loue et je la mets en loterie, je vous la paierai le prix convenu le jour du tirage.

Mais comme la loi interdit les loteries, l'esprit inventif de l'impressario trouve un moyen pour contourner le code, on organise un concert et on se procure un billet d'entrée numéroté comme si c'était la participation de la loterie ou tombola.

Qui ne serait heureux de passer une villa pour passer les quelques mois de chaleur en une charmante villégiature ?

Et les bonnes gens de se presser pour prendre des billets pour le concert annoncé.

Jusqu'à la rien de bien amusant, ni même de bien immoral.

Mais on va commencer à passer à l'état de truc, c'est le jour ou plutôt au moment du tirage de la loterie.

Comment procède-t-on ? Nous l'ignorons.

Ce que nous savons bien, c'est que le numéro sortant n'était entre les mains de personne et qu'il est probable qu'il était dans les inventus.

Personne n'est venu réclamer son lot, ce qui peut paraître extraordinaire d'insouciance de la part de l'heureux gagnant.

Mais, nous dira-t-on, personne ne réclamant la villa, on devait procéder à un second tirage.

Ah ! point, car alors il n'y aurait plus eu de truc.

L'impressario garde l'argent et laisse la villa à son propriétaire.

La plupart des gogos pour ne pas dire tous, qui ont pris des billets les ont égarés, jetés ou déchirés, personne ne réclame et ne peut réclamer.

Le tour est joué et le truc tunisien inventé.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX GRAND CAFÉ DE TUNIS RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

On annonce que M. le Ministre des cultes, il a été collaborateur et l'ami du cardinal Lavignerie qui avait exigé de lui qu'il quittât Alger où il avait un avenir assuré, pour venir à Tunis remplir les modestes fonctions de curé de la Cathédrale avec un traitement qui était à peine celui d'un curé de campagne de France.

Sa nomination à l'évêché de Constantine serait un juste dédommagement au sacrifice patriotique qu'il consentit au cardinal Lavignerie.

La direction des Travaux publics, les candidats chefs de gare, les diverses questions traitées dans leurs at-

BRASSERIE GEORGES

M. le Consul a demandé à son... distinctions honorifiques... sous-officiers... de la Cie des Pompes... distingués lors de... l'Isle-Adam.

M. Tappin, Coste, Baudin, Forcioli, Bessière et Galano seraient proposés pour une décoration ou une médaille.

Vous n'avez pas appelé à la charité de nos... en faveur d'une famille... de quatre personnes :... deux enfants dans la...

des démarches de... pu trouver nulle part... qui puisse lui permettre de... de pain à sa femme... meurent litté-

pour ces malheureux.

GRAND CAFE GLACIER

TRAITEMENT FRANÇAIS

La semaine dernière, que... voyageurs... station de Radès... 1895, avait été de 250... 79,829 arrivants... 124,158 voyageurs ; cette...

à Radès, l'una gare... spacieuses, en égard à l'importance du mouvement des voyageurs... crescendo, s'impose plus que jamais, aussi espérons-nous qu'on ne tardera pas à la mettre en chantier.

Il nous prie de faire savoir que ce n'est pas à Radès, comme s'est passé... survenu à la salle de bac... des environs... nous avons relaté dans notre dernier numéro.

Valé qui est fait.

BOCK ORBEC, boisson à la mode

Comme déplacement mondain de la semaine, la Dépêche de lundi, annonce, avec le plus grand sérieux, que M. Prout, le maire de Tunis est attendu avec toute sa famille à Bizerte où il compte passer la saison des bains de mer !

Reste, quel personnage de marque que cet homme dont on annonce le déplacement.

La fête de la plage de Radès aura lieu dimanche ainsi que nous l'avons annoncé.

Le programme est des plus alléchants et parmi les plus attrayants ; il y aura des jeux de toutes sortes, un concert et — avis aux amateurs de Terpsichore — un grand bal avec orchestre des mieux choisis.

Ce que l'on rigolera dimanche à Radès !

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilear

PLATS DU JOUR

Nous nous proposons de publier en entier la liste des fonctionnaires partis en congé en France mais nous avons reculé devant cette publication qui nous priverait plusieurs numéros.

Il est véritablement scandaleux de voir avec quelle facilité on autorise chaque année une armée de ronds-de-cuir plus ou moins haut classés à aller dépenser un argent qu'ils gagnent dans le pays et qui n'en devrait pas sortir.

Mais le vent émis par la Chambre de Commerce de Tunis demandant que le premier train se dirigeant sur Neboul, correspond à Hammam-el-Lif avec le premier train arrivant de Tunis et que le dernier partant de Neboul fut retardé d'une heure ou deux, les Travaux Publics n'ont pas jugé à propos de prendre en considération les légitimes desiderata du public parce que ce changement d'horaires gênerait le service de la Poste !

Mais comme on a raison de dire que

MONTRES REMONTOIRS
Or, argent et nickel
tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE
Horlogerie-Bijouterie
A. PORTAIL, 4, rue Al-Djazira. — TUNIS

CHAINES
Or, argent, etc., etc.
ASSORTIMENT POUR MARIAGES
Réparations Garanties

ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont faits pour le public, mais le public pour les fonctionnaires!
La concession du tramway à vapeur de Tunis au Mornag a été adjugée, mardi, à M. Assereto avec une subvention de trois cent mille francs comme frais de premier établissement.
M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 12 juin son cabinet et laboratoire dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Racine). Entrée par la rue de Rome.

LE VENDU!

La Tunisie, pays des songes
Pour quelques-uns, bien entendu
Est le tabernacle à mensonges
De l'éternel et gros vendu.

Son devoir est tracé du reste:
Malgré tous se trouver content
Et savoir retourner sa veste
Pour plaire à notre Résident.

Il doit, comme un nouveau Panurge
Quand il entend son... Rabelais
Absorber aussitôt la purge
Et la conserver. Si jamais
Il s'avisait de la formule
Aller dévoiler les secrets
Il serait mis à la ferrule
Et en subirait les effets.

Il faut qu'il applausisse et loue
Toujours, en effronté claqueur
Tout ce qui roule dans la boue
Et va droit au grand collecteur.

Pour lui, le doux nom de Patrie
Est un nom qu'il ne connaît pas
Pour son âme à jamais détre
Ce nom sacré n'a plus d'appas.

Le lucre éblouit qu'il espère
Grâce au Résident protecteur
Il l'escompte sur la misère
Il l'escompte sur le malheur.

Eh bien! cet homme est lâche
A Tunis, ils sont plus d'un cent
Qui jouent ainsi à cache-cache
Faisant risette au Résident.

CASINO DU PALAIS KHÉRÉDINE

Tous les soirs

Concert instrumental: TROUPE DES TZIGANES

DIRECTEUR: M. RAHEL

DE 4 H. 1/2 A 7 H. ET DE 8 H. 1/2 A 11 H. 1/2

Café sur les splendides terrasses

DE LA PLAGE

Consommations de 1^{er} choix

RESTAURANT SUR LA TERRASSE DU 1^{er} ETAGE

CUISINE SOIGNEE. — SERVICE IMPRÉCÉDÉ

Déjeuner: 2 fr. 50. — Dîner: 3 fr.

Les jours de la semaine, entrée libre

Le dimanche, seulement, entrée 0 fr. 25

Tous les jours de la semaine, train spécial à 11 h.; le dimanche, dernier train à 11 h. 30.

Etablissement balnéaire. — Douches

LA GOULETTE

BAINS DE MER

Saison balnéaire 1896

LA GRANDE ROTONDE

Propriétaire: Victor BESSIS

RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Cabines de Bains. — On peut louer pour les soirées

CONSOMMATIONS DES PREMIÈRES MARQUES

Dimanche, Jeudi, Samedi

GRAND CONCERT FRANÇAIS

On prend des pensionnaires

ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE
H^e OBRE

Avenue de Carthage. — Tunis

M. H. OBRE, serrurier-constructeur et dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, vu l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1^{er} juillet 1896.

QUINQUINA VINCENT
(Marque déposée)

Toute des Vins de l'Archevêché de Carthage

(GROS ET DÉTAIL)

Expéditions par Caisses et par Futs dans tous les pays

On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

PHARMACIE LYONNAISE

SPÉCIFIQUE

Contre le mal de mer

PRÉPARÉ PAR

M. Rosset-Bressand, pharmacien

TUNIS — rue d'Italie.

Ce spécifique, expérimenté depuis plusieurs années, a toujours produit d'excellents résultats.

Entreprises générales d'électricité

FÉLIX DAPOIGNY

successeur

DE J. CHEVALER

TUNIS. — 20, Rue Essadikha, 20. — TUNIS

PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES DE KORBUS

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé par l'usage de ce remède populaire employé depuis longtemps.

Très efficace, économique et facile à prendre Purifie le sang et convient dans toutes les maladies dépendant de mauvaises digestions et de paresse intestinale.

2 francs la boîte

Dépôt: PHARMACIE CENTRALE DE PARIS

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

DU

CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN

Rue de Bone — TUNIS

Cuisine Bourgeoise

Déjeuner: 2 fr.; Dîner: 2 fr.

SERVICE A LA CARTE

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

A partir du 1^{er} octobre

le "Restaurant Américain" restera ouvert toute la nuit

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et castrantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il puille, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon, 2 francs, les 6 flacons, 10 Francs

Dans toutes les pharmacies

Se défier des contrefaçons

Dépôt: PHARMACIE NÉE

René Delarue

14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS

Eaux-de-Vie de Vin et de Marc

VINS DE FRANCE

fins, demi-fins, ordinaires

RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA

CHAMPAGNE RIVART

L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG
est INDISPENSABLE dans
TOUTE BONNE CUISINE
pour améliorer
POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

Épicerie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages

CONSERVES, SALAISONS

Liqueurs des 1^{res} marques

ATANASIOU & C^{ie}

12, Rue d'Italie — TUNIS

MAISON F. DUC

Hôtel-Restaurant Californie

44, Cours Belsunce — MARSEILLE

Servie à la carte et à prix fixe

GERAUX ET RICHAUD, successeurs

TERMINUS-HOTEL

J. GILLODS, propriétaire

Place de la Gare Française. — TUNIS

Cuisine Recommandée

Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

Prix Modérés

FORGES DE LA PROVIDENCE

Prohienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Connes en fonte moulées de toute espèce d'arcs croquis, Charpentes et ponts en fer et acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confier les litiges et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution (ans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent acielement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI

TUNIS — 44, Rue des Glacières — TUNIS

17 fr. INCROYABLE!
la véritable Montre
RÉGULADORD.G.1
Garantie deux ans
ou vente chez
D. LADISLAS
Horloger-Bijoutier
AVENUE DE FRANCE, 9.
Grand Assortiment de Décorations et une grande variété d'étrangers

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE
C. BOURY, Armurer

TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

ÉPICERIE INTERNATIONALE
S. DOURA, PROPRIÉTAIRE
TUNIS — 6, rue Zarkoun, 6 — TUNIS
—
PRODUITS ALIMENTAIRES de 1^{er} choix
Légumes secs
beurre de Milan, saucisson de France et d'Italie — Fromages
—
CINQUANTE POUR CENT
mai leur marché que partout ailleurs

Restaurant d'Athènes

Vin de Samos

(authentique) de provenance directe

Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile

CHEZ M. PAPAYANNI

Rue de l'Eglise, 4, Tunis

AUX FOUDEIERS RÉUNIS
DEVILLE & C^{ie}

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE TUNIS

Bureaux: Avenue de la Marine, 19. —

Ateliers: Avenue de Carthage.

3 premiers prix, 2 médailles d'or et une de vermeil

FABRIQUES DE FOUDES

DE CUVES, DEMI-MUIDS

ET DE VAISSELLE VINAIRE EN TOUS GENRES

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Grand stock de foudres et de demi-muids

construits pour la récolte prochaine

LOCATION DE DEMI-MUIDS

à des prix modérés

DIVISION D'OCCUPATION
DE TUNISIE

Le dix septembre 1896, à deux heures du soir, il sera procédé à l'adjudication publique des entreprises de fourniture de pain et vivres de campagne à faire aux troupes de la Division d'Occupation de Tunisie, du 1^{er} octobre 1896 au 30 septembre 1897.

A TUNIS

Pour l'arrondissement de Tunis:

LOT UNIQUE. — Pain

A SOUSSE

Pour l'arrondissement de Sousse:

PREMIER LOT. — Pain

DEUXIÈME LOT. — Sel, sucre, café,

Vin, eau-de-vie

A SFAX

Pour l'arrondissement de Sfax:

PREMIER LOT. — Pain

DEUXIÈME LOT. — Sel, sucre, café,

Vin, eau-de-vie

Le cahier des charges relatif à cette adjudication est déposé et pourra être consulté dans les bureaux des Sous-Intendants militaires.

Le gérant: U. CROUZET.

Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikha 16

Demain Samedi 22 août

OUVERTURE DE LA GRANDE

BRASSERIE DU CHAPITRE

Avenue de France, ex-établissement du Chat Noir

Local agrandi et complètement remis à neuf

BIÈRES FRANÇAISES BRUNE ET BLONDE

PUR MALT ET HOUBLON GARANTIS

